

# Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques

N° 18  
JUN 2009

Bulletin de liaison



## L'EDITO

J'avais annoncé ici-même dans notre précédent bulletin, en toute transparence vis-à-vis des adhérents, ma volonté de me dégager de mes responsabilités au Bureau pour des raisons familiales et personnelles. Certains adhérents, ayant pris leur carte à la dernière minute, ont pensé à tort que ce départ pouvait leur laisser une opportunité de lancer une «OPA» (offre publique d'achat) sur l'association, comme d'autres rachètent des entreprises industrielles.

Une question : qu'est-ce qui est si intéressant à l'ANGVC pour ouvrir un tel appétit de pouvoir ? Sur l'intérêt de ce que fait l'ANGVC ? Je les comprends tellement, mais c'est inutile de le rappeler car les adhérents et, plus largement, les voyageurs le savent déjà. Il en est question dans tous nos bulletins. Sur la volonté d'avoir la mainmise sur l'ANGVC ? Cela relève d'une stratégie que nous avons toujours refusé jusqu'à présent, celle de placer l'association sous la contrainte de qui que ce soit. «Si on avait voulu ça, on serait rentré à l'époque dans l'UNISAT», m'avait rappelé Yaki, l'un des fondateurs de l'ANGVC, quelques jours avant notre assemblée aux Saintes-Maries-de-la-Mer. C'est donc pour permettre à l'ANGVC de garantir son autonomie, tout en préservant sa solidarité avec tous les voyageurs, que j'ai finalement décidé de me représenter à la Présidence.

Inutile de cacher que j'ai été très sensible à toutes les marques de sympathie et de reconnaissance que j'ai reçues des uns et des autres avant et après les Saintes-Maries-de-la-Mer. Je ne peux les dissocier de la marque de confiance qui s'est également exprimée du Conseil d'administration aux membres du Bureau.

Parlons donc de solidarité et non de pouvoir, ce qui conduirait inévitablement à nous diviser... Car j'ai malheureusement entendu trop de propos méprisants sur l'association !

L'ANGVC soutient sans distinction, dans le respect de toutes les différences, les voyageurs pour l'affirmation de leur citoyenneté et l'application d'un droit commun qui prenne en compte leur mode de vie et leurs valeurs. Il n'est donc pas question d'imposer une hégémonie (domination) sur quiconque, mais d'affirmer, dans l'action auprès des familles, notre conviction que les solutions dégagées pour les uns peuvent bénéficier à tous les voyageurs. Pour cela, nous sommes disponibles pour travailler avec tout le monde ! Nous le faisons déjà.

Je voudrais dire et redire à ceux qui souhaitent travailler en bonne entente avec l'ANGVC de ne pas compter sur elle pour instrumentaliser les voyageurs au nom d'une appartenance communautaire, pour dénigrer publiquement ce que font les uns et les autres sans motif (encore moins devant la presse) ou pour se taire en cas de désaccord.

Notre assemblée aux Saintes-Maries-de-la-Mer a connu une tension imprévue. Cependant, celle-ci a généré un retour aux sources de l'association, une sorte de sentiment réflexe d'appartenance à un groupe constitué que rien ni personne n'aurait pu ébranler. En pareille occasion, c'est la force tranquille de notre expérience qui nous a rendus sereins pour nous affirmer. Il est aujourd'hui grand temps de nous consacrer à l'essentiel : l'avancée en matière de droits pour les familles de voyageurs. C'est pour cela que nous nous sommes engagés dans l'association et pour rien d'autre !

**Alice JANUEL, la Présidente**

### SOMMAIRE

- ▶ Vie de l'association
- ▶ le Revenu de Solidarité Active (RAS), la rentrée scolaire au CNED
- ▶ De vous à nous

# INFO .... INFO .... INFO .... INFO ....

## VIE DE L'ASSOCIATION

► Depuis le 6 avril, et jusqu'au 26 juin, Laurie Desmartin a remplacé Mlle Reine-Marie YRA et est venue contribuer, dans le cadre d'un stage étudiant conventionné, au chantier de l'actualisation du guide pratique des gens du voyage.

► Les membres du Conseil d'Administration de l'association se sont réunis le 22 mai 2009 aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Ils ont préparé l'Assemblée Générale prévue le 23 mai et ont approuvé diverses propositions concernant les actions à initier en 2009, en particulier l'engagement de sessions d'information décentralisées sur les activités économiques des travailleurs indépendants et sur la poursuite de sessions relatives aux questions d'habitat et d'urbanisme. Ils ont également décidé qu'une proposition de nouveaux statuts de l'association serait soumise aux adhérents avant la prochaine Assemblée Générale de 2010.

L'Assemblée Générale 2009 qui s'est tenue aux Saintes-Maries-de-la-Mer le 23 mai a approuvé de nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration. Il s'agit de :

- Sylvie DEBART (84)
- Juliette DORKELD (77)
- Sarah WINTERSTEIN (83)
- Marius BAUER (82)
- Tony DEBART (84)
- Anthony SCHIED (01)
- Michel « Sasha » ZANKO (83)

Le Conseil d'Administration compte au total 27 membres élus pour trois ans. Les membres du Bureau ont été reconduits pour un an dans leurs fonctions :

- Alice JANUEL, la Présidente
- Christophe SAUVE, le Vice-président
- Jacques BONNANT-MICHEL, le Secrétaire
- Marguerite SCHIED, la Trésorière
- Claude DUMAS, l'Aumônier National

Marie WINTERSTEIN et Georges HOFFMANN ont également été élus respectivement comme Trésorière suppléante et comme Secrétaire suppléant.

## SOUTENEZ L'ASSOCIATION !

Là où vous résidez, vous pouvez soutenir l'ANGVC au quotidien en organisant tout au long de l'année une collecte dont les fonds seront intégralement reversés à l'association pour qu'elle rembourse son emprunt au Secours Catholique.

**Parce que l'ANGVC c'est l'affaire de tous, soutenez-la en envoyant vite votre don à ANGVC - 52 rue Charles Michels - 93200 St Denis.**

### PRÊT DU SECOURS CATHOLIQUE

Montant emprunté : 17 000 € (sur 4 ans)

Date d'expiration : 1er juillet 2012

Montant à rembourser au 1er juillet 2009	Nombre d'adhérents / Nombre de donateurs au 19 juin 2009	Montant collecté au 19 juin 2009
4 250,00 €	489 / 56	2943,09 €

*La présidente, Alice JANUEL, au nom des membres du Conseil d'administration, remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui, à titre individuel ou collectif, ont exprimé à ce jour leur solidarité à l'association par leur générosité.*

### AVIS AUX DONATEURS

Selon les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, le donateur bénéficie d'une **réduction d'impôt équivalente à 60% du montant de son don** à un organisme ou une œuvre d'intérêt général (dans la limite de 20% de son revenu imposable).

**L'ANGVC délivre un reçu fiscal** pour les dons qu'elle reçoit. *Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à le réclamer à l'association.*

► Une session d'information sur les activités économiques des voyageurs (en particulier sur le statut d'auto-entrepreneur), animée par l'ADIE 44, s'est déroulée le 27 avril à Nantes et une autre sur les questions d'urbanisme et d'habitat des Gens du voyage s'est tenue, en partenariat avec l'association Amitiés Tsiganes, le 5 juin à Nancy.

► A ce jour, une quarantaine de préfectures ont répondu à l'interpellation de l'ANGVC concernant l'inscription du droit d'habitat des voyageurs dans les documents d'urbanisme des communes. L'analyse des réponses est en cours.

### LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Alors que le RSA se met en place depuis quelques semaines, l'ANGVC vous prie de trouver, ci-joint à ce bulletin, une plaquette d'information ainsi qu'un modèle de demande d'allocation.

C'est est une allocation qui remplace les minima sociaux existants (RMI et API) et des dispositifs d'intéressement de retour à l'emploi (Prime de retour à l'emploi, intéressement proportionnel et prime forfaitaire). C'est aussi une allocation complémentaire aux revenus professionnels pour les personnes déjà en activité aux revenus modestes.

Le RSA disparaît seulement lorsqu'un certain niveau de revenu est atteint. Le RSA diminue lorsque les revenus augmentent mais dans une proportion moindre que le RMI et l'API.

L'attribution du RSA relève de la responsabilité du Président du Conseil général du département dans lequel le demandeur réside ou a élu domicile. Il est versé par la CAF ou la MSA.

Le RSA permet le cumul des revenus d'activité de l'auto-entrepreneur. Il se compose d'un montant forfaitaire (établi selon qu'on est seul ou en couple et variant selon le nombre d'enfants) auquel s'ajoute 62% du revenu d'activité auto-entrepreneur\*, moins les ressources du foyer et un forfait d'aide au logement.

\* *correspond à 29% du chiffre d'affaires pour une activité de vente, 50% pour les activités de prestation de services et 66% pour les professions libérales.*

\*\*\*

### LE STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR ET LES EXONERATIONS DE COTISATIONS

Depuis le 1er mai 2009, le demandeur d'emploi qui prend un statut d'auto-entrepreneur au titre d'une activité indépendante peut cumuler l'Aide à la Création ou Reprise d'Entreprise (ACCRE) ou le dispositif du Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE). Dans ce cas, l'exonération des cotisations sociales s'applique progressivement : 25% du taux normal jusqu'à la fin du 3ème trimestre civil suivant la date d'affiliation, puis 50% la 2ème année, 75% la 3ème et au taux normal appliqué à l'auto-entrepreneur à partir de la 4ème année.

Les données des CARTES VITALES nécessitent une mise à jour au moins une fois par an. Il faut le faire sur une borne disponible en pharmacie, dans les hôpitaux ou les cliniques ou au guichet de la Sécurité Sociale ou du RSI.

### RAPPEL

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 impose depuis le 1er janvier 2009 une déclaration aux maires des puits et forages réalisés pour l'usage domestique d'une famille. **La déclaration (voir formulaire inséré) doit être faite avant le 31 décembre 2009 pour les ouvrages existant au 31 décembre 2008 et un mois avant le début des travaux pour ceux créés depuis le 1er janvier 2009.** Si l'eau est utilisée pour la consommation humaine, le propriétaire ou l'utilisateur doit faire réaliser une analyse de l'eau par un laboratoire agréé.

### RENTREE SCOLAIRE 2009



© DR

► Les inscriptions au CNED pour l'année scolaire 2009/2010 ont débuté le 1er juin et s'achèveront le 31 octobre 2009.

► Les inscriptions en cours d'année ne seront **uniquement acceptées** que pour les élèves qui étaient déjà inscrits à la rentrée 2009 dans un établissement mais qui ne pourront plus continuer pour des raisons de santé ou de déplacement.

► Les élèves, âgés de 6 à 16 ans, qui bénéficient d'un avis favorable de l'inspecteur d'académie, seront inscrit gratuitement au CNED.

► L'avis de l'inspecteur d'académie doit être demandé chaque année scolaire auprès de l'inspection académique du lieu où réside la famille au moment de l'inscription.

► Pour les élèves âgés de 12 ans à 16 ans qui rencontrent des difficultés, le CNED propose des cours adaptés. Pour déterminer le niveau de l'élève qui en sera le bénéficiaire, il faut joindre au dossier d'inscription les tests d'évaluation disponibles sur le site Internet du CNED (<http://www.cned.fr/GensDuVoyage/Instruction/orientation.htm>).

► Plus de 50 collèges accueillent des jeunes inscrits au CNED pour leur permettre de recevoir une aide, de fréquenter le centre de documentation et d'avoir accès à Internet. La liste des collèges est disponible sur le site : (<http://www.cned.fr/GensDuVoyage/Action/Convention.htm>)

► Il existe presque partout en France des associations qui accueillent les élèves du CNED pour les aider. Vous trouverez la liste sur le site Internet du CNED: (<http://www.cned.fr/GensDuVoyage/Action/Association.htm>)

## INDIGNATION CITOYENNE

**Françoise Gaspard, «la Dame du Voyage», que l'on connaît bien pour ses poèmes, sait également prendre la plume pour dire sa révolte au Sous-préfet de Meaux (77). Résultat ? Un rendez-vous pour expliquer ses blessures et, à la suite, l'obtention de sa carte d'identité. Témoignage.**

Je me présente. Mme Françoise Gaspard, je suis ouvrière agricole occasionnelle et je fais partie de la communauté des gens du voyage. Je suis maman de six enfants et grand mère de 14 petits enfants (de 14 ans à 2 ans) dont 12 scolarisés. .../... Vous voyez Monsieur le Sous Préfet que bien des efforts de mon côté ont été fait pour en arriver là. J'ai eu de la chance de pouvoir apprendre à lire et à écrire, j'ai pourtant été comme beaucoup d'enfants du voyage au fond de la classe avec un stylo et une feuille de papier. Heureusement pour moi je me suis battue et j'avais tellement envie d'apprendre pour ma famille, surtout ma maman. Je me suis battue aussi pour mes enfants dans les écoles pour qu'ils ne soient pas traités comme des moins que rien. Je vous parle de ce que j'ai vécu de ces humiliations depuis ma plus tendre enfance. Des blessures qui ne se fermeront jamais. Encore aujourd'hui, sans cesse avec mon carnet de circulation à signer en gendarmerie ou à la police et toujours passer au fichier, c'est une humiliation qui me ronge la vie. Je ne comprends toujours pas pourquoi. Aujourd'hui, je me rends à la sous préfecture de Meaux, mon conjoint veut se renseigner sur " l'auto entrepreneur" . Je me suis rendue à la Chambre de commerce pour la première démarche, ensuite nous devons passer à la Sous-préfecture de Meaux. Je cherche l'endroit pour les gens du voyage. Je suis Française depuis déjà quelques générations d'après mes recherches généalogiques. Je me prends comme une grande claque dans la bouche quand je vois la pancarte "Accueil des étrangers" en grand et, à côté ,en tout petit "Gens du voyage" dans le même service mais pas à la même heure. J'ai pris un ticket et j'ai attendu quelques temps. J'ai lu les horaires: pour nous c'est l'après midi, alors je dois refaire 20 kms et revenir. Les délais sont très courts surtout quand on doit faire plusieurs fois la Chambre de commerce et la Préfecture pour les documents. Deux dames à l'accueil ne sont pas trop aimables et pas du tout souriantes. Je regardais tous ces gens qui attendaient impatiemment leur tour. Très calmes. J'ai vu aussi qu'ils avaient la chance d'avoir une pièce d'identité. Je me demandais s'il serait possible qu'un jour je présente la mienne aussi, comme ces gens dans ce service "étrangers". Vous ne pouvez pas imaginer comme je me sens mal à l'aise de voir cela. Je me dis comme ils ont de la chance de présenter leur pièce d'identité. Quand je présente mon carnet de circulation, j'ai si honte de ne pas être respectée comme un être humain et comme il se doit. Comprenez, Monsieur le Sous Préfet, ce que j'ai ressenti aujourd'hui même. Je n'ai jamais compris de toute ma vie " Liberté Egalité Fraternité". J'aimerais que vous m'aidiez à comprendre ces trois mots que je ne comprends toujours pas à mon âge (51 ans). Quand je vois des choses que j'ai du mal à accepter, j'aime écrire pour essayer de comprendre. Ce n'est pas toujours facile de m'exprimer et souvent de me faire comprendre, je fais ce que je peux je n'ai pas eu la chance de faire de hautes études. Avec le carnet c'est impossible je me suis déjà renseignée. Je voulais simplement écrire pour me libérer un peu et vous faire partager un peu ce que je ressens quand je me trouve dans certaine situations. Une parmi tant d'autres. Cela fait quelques temps que j'écris et un jour je veux laisser à ma génération ce que je ressens et ce que je subis pour avoir juste un autre mode de vie. Demain matin, je vais faire le nécessaire pour avoir ma carte d'identité. Peut-être que je serai fière aussi de la présenter un jour et sans me faire remarquer comme une bête sauvage parce que je suis du voyage. Il est 22h 30, je suis profondément blessée parce que j'ai passé aujourd'hui. C'est avec les larmes aux yeux que je termine ma lettre tellement ça me fait mal. Monsieur le Sous Préfet veuillez recevoir mon expression la plus sincère.

Madame Françoise Gaspard, " La dame du voyage"

## DE VOUS A NOUS



► Par décret du 6 juin 2009, la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage, présidée par le sénateur Pierre Hérisson, a été prorogée pour une durée de 5 ans et passe sous la tutelle de M. Brice HORTEFEUX, Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville. Ses membres devraient être nommés au cours de l'été.

► Le sénateur Jacques Mézard a adressé une question orale au gouvernement le 26 mai sur les **problèmes de raccordement électrique et d'eau** que les communes rencontrent en matière d'habitat caravane. Dans sa réponse, Mme Chantal Jouanno, Secrétaire d'État chargée de l'écologie, a rappelé le droit pour toute personne d'être alimentée par les services essentiels que constituent l'électricité et l'eau. Elle a également reconnu que ce préalable se heurtait souvent à l'application des règles en matière de stationnement des caravanes et d'occupation des sols que les communes se fixent.